

TECHNOFIRST SA
Société Anonyme au capital de 4 299 794 Euros
Siege Social : 48, avenue des Templiers - Parc de Napollon -13676 - Aubagne Cedex
RCS 379 099 443 MARSEILLE

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018
--

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale Ordinaire conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre société, à l'effet notamment, de vous rendre compte de la situation et de l'activité au 31 décembre 2018 de la société TechnoFirst, et de soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Les résolutions sur lesquelles vous êtes appelés à voter lors de cette Assemblée Générale sont présentées dans le texte des résolutions

Lors de cette assemblée Générale, vous seront également présentés les rapports du Commissaire aux Comptes, généraux et spéciaux.

Les rapports du Commissaire aux Comptes, le rapport de gestion ainsi que les comptes annuels et autres documents s'y rapportant ont été mis à disposition au siège social et sur le site de la Société dans les conditions et délais prévus par la loi afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Enfin , les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière, dans le respect du principe de prudence, de continuité d'exploitation et de permanence des méthodes d'évaluation retenues.

Madame Véronique KLEIN
Présidente du Conseil d'Administration

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018 INCLUANT LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
--

1. ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2018 ET PERSPECTIVES

1.1. Activité de TechnoFirst

Créée en 1990, TechnoFirst est une société anonyme à Conseil d'Administration, cotée sur le compartiment Euronext Growth, spécialisée dans le développement de technologies relatives au contrôle actif du bruit et des vibrations.

Le savoir-faire de TechnoFirst et les technologies avancées qu'elle a développées, lui ont permis de mettre en œuvre une stratégie commerciale axée sur :

- ✓ la réalisation d'études et de prototypes en matière de contrôle du bruit et des vibrations d'une part,
- ✓ le développement et la commercialisation de produits et de composants innovants et originaux, notamment dans le secteur des circuits aérauliques, des bulles de silence pour siège, des sèche-cheveux, des casques HIFI ou encore des fermetures et des menuiseries, d'autre part.

Historiquement, l'activité de TechnoFirst dépendait largement de la vente d'études et de prototypes, qui représentait la grande majorité de son chiffre d'affaires. L'orientation de cette activité, modifiée au cours des dernières années, donne une part des ventes de produits plus importante dans le chiffre d'affaires de TechnoFirst.

Au cours de l'exercice 2018 cette tendance s'est confirmée, puisque le chiffre d'affaires de la société qui s'élève à 5 198 987 euros au titre de cet exercice, est composé à 12 % par la vente d'études et de prototypes, et à 88 % par la vente de produits à des professionnels ou aux consommateurs finaux.

1.2. Faits marquants de l'exercice 2018

- ✓ Rupture du mandat de Président Directeur Général, ainsi que du mandat d'administrateur de Christian CARME décidé par le Conseil d'Administration le 16 janvier 2018. Cette décision est liée à l'assignation de ce dernier par le TC de Nîmes demandant son interdiction de gestion à la suite de l'affaire de la liquidation de la société Nîmoise ITC mise en liquidation le 29 octobre 2014. Face à ce risque le Conseil d'Administration a préféré prendre cette décision et remplacer Monsieur Christian CARME dans ses fonctions.

- ✓ Nomination de Monsieur Jean-Philippe Varnet en qualité de Directeur Général le 16 janvier 2018 en remplacement de Monsieur Christian Carme.
- ✓ Nomination de Madame Véronique KLEIN en qualité d'administrateur et de Présidente du Conseil d'administration par l'assemblée générale du 20 juin 2018.
- ✓ Révocation de Monsieur Jean-Philippe VARNET de son mandat de Directeur Général par le Conseil d'Administration du 21 juin 2018 à la suite de différents faits dont l'échec de la conciliation qui au lieu d'aboutir à un rétalement de la dette de TechnoFirst avec ses organes financiers a entraîné une dénonciation des contrats financiers en cours.
- ✓ Démission de Monsieur Stéphane FAY de son mandat d'administrateur en juillet 2018.
- ✓ Le Conseil d'administration suite à l'échec de négociation de M. Jean-Philippe Varnet avec ses organes financiers et avec le risque de se retrouver en cessation des paiements à demander d'ouvrir une procédure de sauvegarde.
- ✓ Décision du Tribunal de Commerce sera d'ouvrir un redressement judiciaire à partir du 30 juillet 2018.
- ✓ Début décembre le Conseil d'Administration a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 4 décembre. Il est actuellement constitué de :
 - Madame Véronique KLEIN (Présidente) ;
 - Madame Martine LANDON-RAUDE ;
 - Monsieur Marc LAIGRET ;
 - Monsieur Eric LE GALL.

1.3. Description de l'activité de la TechnoFirst au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018

1.3.1. D'un point de vue ressources humaines :

- ✓ Départ du poste de Directeur Scientifique de Monsieur Christian CARME le 16 février 2018.
- ✓ Départ de quatre personnes une assistante de Direction, un ingénieur et deux docteurs.
- ✓ La société emploie ainsi six personnes au 31 décembre 2018.

1.3.2. D'un point de vue de développement technologique :

Les différents évènements depuis le début de l'année 2018 ont ralenti le développement technologique durant cette année.

Toutefois dans la continuité de son travail le Bureau d'Etudes a finalisé la fenêtre à glissière avec contrôle actif du bruit. Ce produit est prêt pour passer dans sa phase d'industrialisation.

1.3.3. D'un point de vue commercial :

La société TechnoFirst a continué ses efforts sur les ventes en ligne via Amazon et sur son site internet pour les produits NoiseMaster, TechHair et Lite 2.0.

Un contrat de 460 000 € a été signé avec le leader Européen de la baie vitrée.

1.3.4. D'un point de vue de la communication :

La société TechnoFirst a ralenti ses efforts et ses investissements en communication cela étant lié à sa situation de redressement judiciaire.

1.3.5. D'un point de vue financier

L'exercice 2018 a été clôturé par un résultat négatif, non représentatif de l'exploitation de la société, soit -19 294 304 euros contre un résultat positif de 617 888 euros en 2017.

Ce résultat négatif est composé essentiellement de charges exceptionnelles d'un montant de 18 869 653 euros lié à la demande du Tribunal de Commerce de tirer les conséquences comptables de la situation de la société et de réduire de ce fait les fonds propres de la société ainsi que de procéder à la comptabilisation des pertes et provisions significatives notamment sur les valeurs d'actif immobilisé. En conséquence, TechnoFirst n'a conservé que les immobilisations ayant une perspective d'exploitation à court terme.

Les comptes sociaux font l'objet d'une présentation détaillée ci-après.

1.3.6. Activité de la société TechnoFirst en matière de recherche et développement

La Société TechnoFirst a une forte activité en matière de recherche et développement afin d'améliorer et conforter son avance technologique en matière de réduction des bruits et des vibrations, et de développer des produits et des composants innovants et originaux issus de ses recherches.

Les frais de recherche et développement sont détaillés au poste Frais de recherche et de développement du bilan ci-annexé.

Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations au poste des installations techniques, matériel et outillages industriels ainsi que dans le poste immobilisations en cours, et concernent tous les produits développés par la Société (casques, sèche-cheveux, les silencieux aérauliques, le double vitrage actif, etc...), ainsi que la recherche appliquée sur les lois de contrôle, les algorithmes et les calculateurs rapides tel que le NoVACS ou le NOVAXAN.

La Société a bénéficié, au titre de l'exercice 2018, d'un crédit impôt recherche de 164 202 euros. La baisse du crédit impôt recherche de près de 50% comparé à 2017 s'explique par la réduction des effectifs de recherche.

1.3.7. Les progrès réalisés ou les difficultés rencontrées

La société rencontre toujours des difficultés pour trouver des sous-traitants capables de répondre à ses cahiers des charges, eu égard notamment à l'impossibilité pour la société d'assumer les engagements de quantité souvent exigés.

Sont impactés par ce problème :

- Le développement industriel du volet oscillant ;
- La finalisation du prototype de haut-parleur linéaire.

1.3.8. Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Le marché est marqué par une baisse des investissements sur l'innovation par l'ensemble des acteurs, petits ou grands. Ainsi, les grands groupes n'investissent que si les sous-traitant permettent d'obtenir un crédit d'impôt recherche, ce qui est le cas de la société TechnoFirst, ou s'ils sont subventionnés en direct par l'état.

Cette diminution des enveloppes financières en matière de recherche, justifie de la stratégie de la société TechnoFirst qui souhaite utiliser son savoir-faire et ses compétences pour développer des produits et des composants innovants et originaux, qu'elle pourrait commercialiser afin d'augmenter son chiffre d'affaires et de limiter les risques de marché.

Ainsi, si la société TechnoFirst continue de développer la commercialisation d'études et de réalisation de prototypes, elle va également poursuivre sa politique d'investissements dans la réalisation de produit innovants utilisant son savoir-faire en matière de réduction du bruit et des vibrations.

1.4. Analyse de l'évolution des affaires au regard du volume et de la complexité des affaires (article L. 225-100, alinéa 3 du Code de commerce)

1.4.1. Exposition de la société TechnoFirst aux risques et incertitudes

- ✓ Risque commercial : La société TechnoFirst a identifié une baisse des affaires en recherche et développement pure.
- ✓ Risque relatif au besoin en fond de roulement : Pour être en avance sur ses concurrents, la société n'a pas d'autre choix que d'innover. Les frais liés à cette innovation permanente entraînent une consommation importante de trésorerie en avance de phase avant de pouvoir bénéficier des retours sur investissements au titre des marchés ouverts par ces innovations.

1.4.2. Situation d'endettement de la société au regard du volume et de la complexité des affaires

Le montant des dettes de la société est de 12 565 866 euros au 31 décembre 2018 soit une augmentation de 46,92 % par rapport à l'exercice précédent. La structure des dettes est détaillée ci-dessous.

1.5. Evènements importants survenus depuis le 31 décembre 2018

1.5.1. Activité

La société a poursuivi sa politique commerciale et sa politique d'innovation et de recherche et développement grâce notamment à son bureau d'étude.

1.5.2. Nomination d'une Directrice Générale

La Conseil d'Administration de la société TechnoFirst a voté le 15 janvier 2019 la nomination au mandat de Directrice Générale Madame Martine LANDON-RAUDE par ailleurs déjà administratrice.

Madame Martine LANDON-RAUDE, née le 26/04/1962 à Lorient , âgée de 56 ans, de nationalité française, demeurant 23 Quai Alphonse Gallo 92 100 BOULOGNE BILLANCOURT

Cette dernière a exercé une activité de Consultante (levée de fonds et développement d'entreprise) et de direction opérationnelle en entreprise du secteur médical comme activité professionnelle au cours des cinq dernières années.

1.5.3. Autres évènements

Par jugement du 7 mars 2019, le Tribunal de commerce de Marseille a autorisé la poursuite de l'activité et rappelé l'affaire à l'audience du 9 mai 2019.

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire de la société TechnoFirst Luxembourg en date du 11 février 2019, il a été procédé à une réduction de capital de cette société à hauteur de 1 331 000 € ramenant le capital social de 2 031 000 € à 700 000 €.

1.6. Prises de participation et société contrôlées

Le tableau des filiales et participations de la société TechnoFirst est annexé au présent rapport.

La société TechnoFirst a actuellement deux sociétés filiales :

- ✓ **La société SAS TECHNOFIRST INDUSTRIES**, qui est détenue à 100 %, qui n'a plus d'activité et a été mise en sommeil à compter du 1^{er} septembre 2017. Cette société n'a pas d'activité et n'a pas réalisé de chiffre d'affaires sur l'exercice clos le 31 décembre 2018.
- ✓ **La société TECHNOFIRST Luxembourg**, qui est détenue à 100%, et dont l'activité réelle a débuté en 2018.

1.7. Prêts à moins de deux ans

La Société n'a consenti aucun prêt à moins de deux ans consentis par la société, à titre accessoire à son activité principale, à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

2. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX ET AFFECTATION DU RESULTAT

2.1. Examen des comptes annuels de la société TechnoFirst

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. La présentation des comptes et les méthodes d'évaluation ne comportent aucune modification par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

2.1.1. Présentation des principaux postes du Bilan

Au 31 décembre 2018, le total du bilan de la Société s'élevait à 10 977 057 euros contre 26 458 465 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 58,51%.

- Le montant brut de l'actif immobilisé s'élève à 15 199 071 euros au 31 décembre 2018.
- montant net des actifs immobilisés est de 6 694 149 euros.

- Le montant net de l'actif circulant est passé de 5 780 042 euros à 4 282 908 euros, dont :

- Matières premières	32 163 euros
- Encours de production de services	0 euros
- Produits intermédiaires et finis	367 776 euros
- Clients et comptes rattachés	2 697 176 euros
- Autres créances	665 290 euros
- Disponibilités	420 863 euros
- Charges constatées d'avance	99 639 euros

- Le montant des dettes a augmenté de + 46,92 %, de 8 552 970 euros au titre de l'exercice précédent à 12 565 866 euros, dont :

- Emprunts et dettes auprès de BPI France uniquement	136 604 euros
- Concours bancaires courants	2 233 euros
- Emprunts et dettes financières divers	369 843 euros
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 390 371 euros
- Dettes fiscales et sociales	133 483 euros
- Autres dettes : passif redressement judiciaire	9 533 332 euros

- Le capital social s'établit au 31 décembre 2018 à **4 299 794** euros, et le compte Prime d'émission à 7 605 694 euros.

2.1.2. Présentation du Compte de résultat

- La production de l'exercice H.T. s'est élevé à 5 181 295 euros contre 8 045 167 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -35,60 % ;
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 5 248 379 euros contre 8 134 037 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -35,48 % ;
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 356 313 euros contre 528 436 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de - 32,57 % ;
- Le montant des charges sociales s'élève à 194 002 euros contre 217 403 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -10,76 % ;
- L'effectif salarié moyen s'élève à 8 contre 11 lors de l'exercice précédent ;
- Il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire.
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 6 536 958 euros contre 7 698 021 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -15,08 % ;
- Le résultat d'exploitation ressort à – 1 288 578 euros contre 436 016 euros au titre de l'exercice précédent soit une diminution de – 395,53 %.

Compte tenu d'un résultat financier négatif de (878 455) euros contre (195 775) euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort négatif de (2 167 033) euros contre un résultat positif de 240 241 euros pour l'exercice précédent ;

Le résultat exceptionnel ressort à un montant négatif de (17 291 473) euros contre un montant négatif de (252 476) euros au titre de l'exercice précédent ;

Compte tenu des éléments ci-dessus, de l'impôt sur les bénéfices de 164 202 euros correspondant au crédit d'impôt recherche, **le résultat de l'exercice se solde par une perte de 19 5294 304 euros** contre un bénéfice de 617 888 au titre de l'exercice précédent.

2.1.3. Proposition d'affectation du résultat

L'exercice écoulé se traduit par un résultat de - 18 594 304 euros, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

En compte Report à Nouveau 19 294 304 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient négatifs de - 1 613 905 euros.

Ainsi, après affectation, les capitaux propres se présenteront ainsi :

↳ Capital social	4 299 794 €
↳ Prime d'émission	7 605 694 €
↳ Réserve légale	429 979 €
↳ Réserves statutaires	73 202 €
↳ Report à nouveau	5 271 729€
Total des capitaux propres	<u><u>- 1 613 905 €</u></u>

2.1.4. Montant des dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices éligibles à l'abattement de 40 % et non éligibles à cet abattement

La société TechnoFirst n'a procédé à aucune distribution de dividendes ou de revenus éligibles à l'abattement de 40 % au titre des trois précédents exercices.

2.1.5. Dépenses non déductibles

Aucune réintégration dans l'assiette du calcul de l'impôt sur les sociétés n'a été effectuée au titre de l'article 39-4 du code général des impôts (dépenses somptuaires).

2.1.6. Délais de paiement

Les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article L. 411-6-1 du Code de commerce sont présentées ci-après selon le modèle de tableau fixé par l'arrêté du 6 avril 2016 pris en application de l'article D. 441-4 du Code de commerce.

	Article D. 441 - II : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 - II : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							
	0 jour (Indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (Indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		
(A) Tranches de retard de paiement														
Nombre de factures concernées							46							41
Montant total des factures concernées h.t.		1067979	28668	903220	1346738	3346607		13405	1085131	1268329	1269107	3635973		
Pourcentage du montant total des achats h.t. de l'exercice		25.41%	0.68%	21.49%	32.04%	79.61%								
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t. de l'exercice								0,26%	20.93%	24.46%	24.48%	70.12%		
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées														
Nombre des factures exclues	Néant						Néant							
Montant total des factures exclues	Néant						Néant							
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou L. 443-1 du code de commerce)														
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)							

2.1.7. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Le tableau des résultats de la société TechnoFirst au cours de chacun des cinq derniers exercices clos est joint au présent rapport conformément aux dispositions de l'article R. 225-102, alinéa 2 du Code de commerce.

3. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (L. 225-37-4 du Code de commerce)

3.1. Direction Générale

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, les fonctions de Président du Conseil d'administration étaient assurées par Madame Véronique KLEIN et de Directeur Général par Monsieur Jean-Philippe VARNET.

3.2. Composition du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le Conseil d'administration de la Société était composé comme suit :

Mandat	Nom et prénom / dénomination sociale	Date d'échéance du mandat	Autres mandats au cours de l'exercice écoulé
Président du Conseil d'administration - Administrateur	Madame Véronique KLEIN	Jusqu'à l'AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2023	Administrateur unique de la société TechnoFirst Luxembourg (filiale de la société TechnoFirst)
Administrateur	Monsieur Marc LAIGRET	Jusqu'à l'AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2022	/
Administrateur	Madame Martine LANDON-RAUDE	Jusqu'à l'AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2023	Administratrice de la société ACTEOS Administratrice Ecole des mines Saint Etienne Présidente de THE MARTINE LANDON COMPANY
Administrateur	Monsieur Eric Le GALL	Jusqu'à l'AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2023	Profession libérale en nom propre : Eric Le GALL Conseil

3.3. Liste des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

a. Conventions intervenues au cours de l'exercice

Une convention de trésorerie a été conclue entre la société TechnoFirst SA et sa filiale la société TechnoFirst Luxembourg. Une convention de collaboration a été conclue entre la société TechnoFirst SA et sa filiale la société TechnoFirst Luxembourg. Ces deux conventions n'ont pas fait l'objet d'une procédure d'autorisation préalable du Conseil d'Administration.

La convention d'occupation avec la société CABEL a été résiliée.

b. Conventions approuvées au cours d'exercice antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, a été poursuivie l'exécution des conventions suivantes déjà approuvées par l'assemblée générale :

- ✓ Contrat de location avec la société CARTEC ;
- ✓ Convention de trésorerie conclue entre la société TechnoFirst SA et la société TechnoFirst Industries ;
- ✓ Compte courant de Monsieur Christian CARME dont le solde au 31 décembre 2017 inscrit au passif du bilan s'établit à 344 471,35 euros.

3.4. Commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes de la société TechnoFirst sont les suivants :

✓ **Le commissaire aux comptes titulaire de la Société est : CABINET HENRI ROCHE**, Société à responsabilité limitée, 12 rue Germain 69006 LYON (RCS LYON 428 902 506), dont le mandat court jusqu'à l'issue de l'assemblée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

✓ **Le commissaire aux comptes suppléant de la Société est : CLS CONSEILS**, (anciennement SARL LIBLIN ET ASSOCIES) Société par actions simplifiée, 101 chemin vert 69760 LIMONEST (RCS LYON 343 468 211) dont le mandat court jusqu'à l'issue de l'assemblée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

4. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL SOCIAL DE TECHNOFIRST

Le capital social de la société TechnoFirst est fixé au 31 décembre 2018 à la somme de 4 299 794 euros. Il est divisé en 4 299 794 actions ordinaires d'une valeur nominale de un euros.

Le capital social est resté le même en 2018 qu'en 2017.

La société auto détient, au 31 décembre 2018, 1 143 actions.

4.1. Informations sur opérations sur titres réalisées par les mandataires sociaux et personnes assimilées

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous le récapitulatif des opérations sur titres mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier réalisées au cours de l'exercice écoulé dont a eu connaissance la société TechnoFirst :

Nom et prénom	Monsieur Christian CARME
Fonctions exercées au sein de l'émetteur au 31/12/2018:	aucune
Nombre total d'actions acquises en 2018 :	0 actions

4.2. Dépassements de seuils

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% ou 95% du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales au 31 décembre 2017, dont la société a connaissance :

Actionnaires	Au 31/12/2018	
	Nombres d'actions	% des droits de vote et du capital social
Monsieur Christian CARME	1 577 320	36,68 %

4.3. Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2018 :

Le capital détenu par le personnel de la société est de 71 actions soit un pourcentage de 0.002 %.

Il n'est pas détenu de capital dans des sociétés liées au sens de l'article L225-180 du code de commerce.

La société n'a pas procédé à l'acquisition d'actions en vue de les attribuer aux salariés dans le cadre de l'intéressement, de l'attribution gratuite d'actions ou de l'octroi d'options d'achat d'actions aux salariés ou aux dirigeants.

4.4. Evolution du cours de bourse

Le cours de bourse de la société TechnoFirst était au 31 décembre 2017 de 1,12 euros. Au 31 décembre 2018, il est de 0,14 euros.

Fait à Aubagne, le

Madame Véronique KLEIN
Président du Conseil d'administration

Tableau des annexes aux rapports

ANNEXE 1/	TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
ANNEXE 2/	TABLEAU DES DELEGATIONS DE COMPETENCE EXERCEES DURANT L'EXERCICE 2018
ANNEXE 3/	TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS
ANNEXE 4/	BILAN ET COMPTES DE RESULTAT

ANNEXE 1 - TABLEAU DES RESULTATS DE CES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2014	2015	2016	2017	2018
I. - Situation financière en fin d'exercice :					
a) Capital social.	3.380.873	3.469.785	3.979.583	4.299.794	4.299.794
b) Nombre d'actions émises.	3.380.873	3.469.785	3.979.583	4.299.724	
c) Nombre d'obligations convertibles en actions.					
II. - Résultat global des opérations effectives :					
a) Chiffre d'affaires HT	5.072.946	5.236.801	7.618.530	7.251.348	5.198.987
b) Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions.	1.417.981	598.986	1.405.288	1.122.044	(7.833.627)
c) Impôts sur les bénéfices ¹ .	(654.889)	(502.517)	(681.106)	(630.122)	(164.202)
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions.	439.845	445.914	596.905	617.888	(19.294.304)
e) Montant des bénéfices distribués.	0	0	0	0	0
III. - Résultat des opérations réduit à une seule action :					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions.	0,61	0,32	0,52	0,41	
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions.	0,13	0,13	0,15	0,14	
c) Dividende versé à chaque action.	0	0	0	0	0
IV. - Personnel :					
a) Nombre de salariés.	11	11	11	11	8
b) Montant de la masse salariale.	483.378	420.193	476.064	528.436	356.313
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres, etc.).	214.555	188.441	216.918	236.237	205.434

¹ Ce poste comprend l'impôt sur le bénéfice de l'exercice et le CIR au titre de l'exercice.

<p style="text-align: center;">ANNEXE 2 - TABLEAU DES DELEGATIONS DE COMPETENCE EXERCEES DURANT L'EXERCICE 2018 ET L'EXERCICE EN COURS</p>

- ✓ **Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration par L'assemblée générale Extraordinaire du 12 juin 2017 aux fins de réaliser une ou plusieurs augmentations du capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires**

Nature de l'augmentation du capital envisagée : émission d'actions ordinaires nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;

Montant de l'augmentation du capital envisagée : 3 500 000 euros, prime d'émission incluse ;

Modalités de l'augmentation du capital : en une ou plusieurs fois par souscription soit en numéraire, soit par incorporation de réserves ou de prime d'émission ;

Durée de la délégation de compétence : 26 mois.

Réunions du Conseil d'administration durant l'exercice 2018 : Aucune

Réunions du Conseil d'administration durant l'exercice 2019 : Aucune

ANNEXE 3 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital social	Quote part du capital social détenu	Capitaux propres au 31/12/2018	Chiffre d'affaires de l'exercice écoulé	Résultat de l'exercice écoulé
TECHNOFIRST INDUSTRIES SAS RCS de Marseille n° 794 173 609	80.000 €	100 %		/	2 296
TECHNOFIRST Luxembourg SA Immatriculée au Luxembourg sous le n° B209343	2.031.000 €	100 %		/	(278072)

ANNEXE 4 – BILAN ET COMPTES DE RESULTATS